

DEC171486NP

Décision portant nomination de M. Jean-Sébastien Tanzilli aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152386DAJ du 18 novembre 2015 portant délégation de signature à Madame Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut de physique, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet de préparer la contribution française au « Future and Emerging Technologies (FET) Flagship » en Ingénierie Quantique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Sébastien Tanzilli demeure affecté à l'UMR7336 - Laboratoire de Physique Matière Condensée – Parc Valrose – 28 avenue Valrose – 06108 Nice Cedex 2

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 M. Jean-Sébastien Tanzilli, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur (DR20).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 octobre 2017

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne Peyroche